

Travaux portuaires au Port Louis de l'Isle de France.  
Instruction du chevalier Desroches au baron d'Arros, le 30 août 1771

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/87

---

---

Instruction pour le baron d'Arros

Je vais, Monsieur, vous détailler succinctement les vues du Ministre relativement au port et à la ville du Port Louis, conformément aux ordres qu'il nous a adressés, à M. Poivre et à moi, par le vaisseau *le Berrier*.

1°. M. de Tromelin, lieutenant de vaisseau a repassé dans cette colonie pour travailler sous vos ordres à tous les objets qu'il a discutés lui-même et que j'avais présentés à M. le Duc de Praslin dès le mois de décembre 1769.

2°. Le point qui paraît intéresser aujourd'hui le Ministre plus vivement que tout autre, c'est le creusement des canaux nécessaires pour conduire les eaux douces hors du port, tant du côté de la rivière des Lataniers que du côté du Fort Blanc.

En effet, c'est un préliminaire de première nécessité et sans lequel tous vos travaux seraient détruits à mesure que vous les entameriez.

3°. Le premier ouvrage à entreprendre, en même temps que celui-ci, suivant les ordres du Ministre, c'est le creusement des mouillages avec des cure-môle.

On annonce pour cet effet les ustensiles de fer et de fonte nécessaires pour la construction d'un cure-môle et de six gabarres à clapet dont nous devons rassembler ici les bois.

On promet encore de faire partir au mois d'octobre et de janvier, de quoi construire deux autres cure-môle afin d'accélérer ce travail.

4°. Il s'agit aussi d'enlever les vases du Trou Fanfaron et d'en faire un port de sûreté propre à recevoir une escadre pendant la mauvaise saison.

5°. Il paraît que l'on a représenté au Ministre que le relèvement des carcasses coulées à fond dans le port n'est pas absolument nécessaire, cependant il ne veut pas que l'on abandonne absolument ce projet.

Personne néanmoins n'ignore que quelques-unes de ces carcasses ont déjà formé des îles dans le milieu du port, par l'assemblage des terres, pierres, etc. qui s'y arrêtent. Toutes, successivement en formeront si on les laisse là. Ces îles s'accroîtront chaque jour, et par ce moyen le port actuel serait détruit sans aucune ressource de se rétablir.

D'après, Monsieur, les intentions connues du Ministre et le parti qu'il ordonne ou permet de suivre, il me paraît très important que vous redoubiez d'activité et de force pour vous mettre en état de relever les carcasses le plus vite possible.

Il est à désirer que tous les hommes et autres secours que vous avez amenés d'Europe, et ceux que l'on vous a donnés ici dans ce genre-là soient employés sans distraction à cette besogne.

Jusqu'à présent vous avez été obligé de les appliquer continuellement aux armements tant des vaisseaux particuliers que de ceux du Roi. M. Poivre convenait avant-hier avec moi qu'il avait été contraint de vous les demander sans cesse, et il est vrai que nous n'avons pas pu faire autrement.

Mais de votre côté, vous n'aurez pas manqué de tenir une note des secours que vous avez donnés dans les différentes circonstances et qui ont nécessairement affaibli votre travail d'autant. Nous ne pouvons pas aussi, M. l'Intendant et moi, nous dispenser de l'attester, puisqu'il est reconnu que c'est

vous qui avez conduit toute la machine relativement aux opérations de mer, avec autant d'activité que d'intelligence.

Désormais il convient que nous vous ôtions le moins de bras et de moyens possible, et lorsque cela sera indispensablement nécessaire, il faut que la demande vous en soit faite par écrit.

Dès que nous aurons un ou plusieurs cure-môle en état de travailler, il faudra entreprendre le curage du Trou Fanfaron, et vous chargerez M. de Tromelin de cette besogne.

Il n'est pas moins important de creuser les mouillages du port. Mais mon avis serait de n'y travailler qu'à mesure que vous aurez enlevé des carcasses. Il pourra cependant arriver, quand vous en aurez sondé les environs, qu'il soit avantageux que les cure-môle soient employés à les nettoyer pour vous faciliter la prise des corps submergés.

C'est encore M. de Tromelin que vous chargerez de la conduite des machines à curer tant dans le port que dans le Trou Fanfaron.

Mais la besogne dont il s'est particulièrement chargé, à laquelle il faut travailler dès ce moment-même s'il est possible, la plus importante en effet puisqu'elle assure le succès de toutes les autres opérations, c'est l'ouverture des canaux qui doivent jeter les eaux douces hors de la ville du port.

Vous ordonnerez donc à M. de Tromelin de travailler, s'il se peut dès lundi, au nivellement du terrain, à l'alignement des canaux, et à piquer cet alignement.

Il est à propos de commencer du côté du Rampart puisque par là nous garantirons en même temps nos carènes des inondations, et ce canal doit aller derrière le Fort Blanc.

M. de Tromelin vous donnera l'état de ses besoins de toute nature, et M. Poivre y pourvoira.

Vous demandez, Monsieur, le vaisseau *le Desforges*, et qu'on l'achète des particuliers pour en faire un corps flottant qui, étant tout disposé à cet usage, accélérerait votre besogne. Vous ajoutez que le marché sera avantageux pour le Roi. C'est à M. Poivre d'en décider. Je ne veux me mêler directement ni indirectement de ce qui a rapport aux finances.

Vous me demandez aussi que l'on fasse un ponton du vaisseau *le Berrier*. Je ne peux faire à cet article que la même réponse que j'ai faite au précédent.

J'observerai seulement que l'on a dépensé cent mille livres à Lorient pour radouber ce vaisseau et que M. de Kerguelen nous a déclaré, à M. Poivre et à moi, qu'il est en état de faire telle campagne que l'on voudra, et même qu'il s'en servirait volontiers pour son expédition pourvu qu'on lui donnât 400 hommes d'équipage.

Je finis en vous recommandant de demander au plus tôt à M. de Steinauer une garde suffisante pour fournir le nombre de sentinelles nécessaire pour la sûreté du port et des effets que M. Poivre se plaint qu'on enlève journellement.

Au Port Louis, le 30 août 1771

Signé Le Ch. Desroches

\* \* \*